

□□□□□□□□□□**Délibération 4**

Modification des statuts de la communauté d'agglomération :

Les modifications portent essentiellement sur les points suivants :

- Compétences obligatoires exercées par l'agglomération :
 - Le PLU fait partie intégrante de la compétence Aménagement du territoire de l'agglomération
 - Politique de la ville : intégration du diagnostic du territoire et programme d'action du contrat de Ville et cohésion urbaine
- Compétences optionnelles :
 - Etude, construction et gestion des équipements sportifs et culturels : portage du futur équipement pluridisciplinaire de loisir (centre aquatique et salle de spectacle)
- Compétences facultatives :
 - Intégration de la compétence santé

A l'unanimité, les modifications statutaires sont validées.

Nouveaux investissements 2016 :

Mise en valeur du petit lavoir
Foret : travaux
Réfection chemin des sentiers
Dématérialisation
Réfection des petites salles de réunion
Peinture salle des fêtes
Réparation porte église
Peinture grille rue église
Grille cimetière à conforter -+ serrure
Un souffleur à feuilles
Assainissement : réparation station épuration
Etude zonage
Diagnostic individuel

Délibération 5

Demande d'achat parcelle AA224 – services des domaines :

L'entreprise CANGI souhaite acquérir la parcelle AA224. Une estimation sera demandée au domaine. L'avis est favorable à l'unanimité.

□□□□□□□□□□**Délibération 6**

Demande d'autorisation Enduro 52 :

L'association Chaumont Enduro 52 sollicite l'autorisation de passer sur certaines parcelles communales sur le secteur de la Vendue le 17 avril 2016.
Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité avec l'obligation en cas de dégradations de remise en état des lieux.

Demande de subvention accessibilité mairie, aide sylvicole, dématérialisation :

□□□□□□□□□□**Délibération 7**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 janvier 2015,

Vu l'arrêté de l'Etat-DETR du 07/04/2015

Vu les arrêtés du Conseil Départemental des 09/07/2015 et 18/09/2015

Le Conseil Municipal

- autorise Mme le Maire à déposer le dossier de demande de subvention à la Région concernant les travaux relatifs à « la mise en accessibilité de la mairie » et

— valide le dossier de proposition de travaux

— **Délibération 8**

Dématérialisation

Le conseil Municipal charge Mme le Maire de demander des devis en vue de l'achat d'un ordinateur nécessaire à la dématérialisation des données.

Le Conseil Municipal s'engage à signer la convention ACTE dès que possible.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention y afférents

Délibération 9

Travaux forestiers

Aide sylvicole : l'ONF propose des travaux afin de dégager manuellement des plants dans les parcelles 30 et 31 d'avenir afin de favoriser les essences à valoriser pour un devis de 3610 € HT. Sous réserve de l'octroi des aides possibles auprès du GIP et/ou du Feader, les membres du conseil donnent un avis favorable à l'unanimité.

Etude des demandes de subvention des associations :

Délibération 10

Rives de Garenne : plusieurs activités et manifestations sont proposées au cours de l'année. Une subvention de 100€ est accordée à l'unanimité.

Délibération 11

La Moutelle : plusieurs manifestations ont été organisées en 2015 et seront reconduites en 2016. Le vide grenier, annulé en 2015 suite à la déviation vers Luzy, sera organisé au niveau des rues de la Vallée et du Vieux Val. Une subvention de 100€ est accordée par les membres du conseil (1 abstention).

Délibération 12

AS Luzy-Verbiesles-Foulain : l'école de football accueille plus de 50 jeunes. Plusieurs manifestations sont également organisées en dehors de l'activité sportive du club. Une subvention de 1000€ est sollicitée. Une aide de 800€, comme pour l'année 2015, est accordée par les membres du conseil (Madame Bongard ne prend pas part au vote. 1 abstention).

Autorisation de paiements : Groupama – Information des paiements, instruction des sols :

Informations paiements réalisés :

B1 AGGLO solde 2015 compens 497.81 €* EDF642.58 € Paie élus 12 1316.23€* REXEL guirlandes 108.92+ 116.47€* GRIONI nettoyage coteau 700€* Geda 96.57€*cave gourmande 90.26€*jardipassion plantation 91.20€*groupama 3271.51€* henri julien 113.04€*leclerc 131€* Ackerman 393.60€*-

Eau assainissement :

PROELEC réparation station457.20€*

B1 CEO solde 5802.90€*Conseil Départemental AMO 365.28€*

Caducité du POS : le droit de préemption urbain n'est plus applicable. Le maire concerne le droit d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme, mais le Préfet doit donner son avis via les services de la DDT, antenne de Langres, ce qui nécessite 1 mois de délai d'instruction supplémentaire.

Questions et informations diverses :

Une rencontre avec le technicien du cabinet Solest, retenu par l'agglomération pour la réalisation de l'étude du zonage d'assainissement a eu lieu. Il s'est informé sur le réseau d'assainissement de la commune et l'occupation des bâtiments existants.

Téléthon Marne et Suize bilan 2015 : le résultat est de 11 146 € qui ont été remis à l'AFM.

Le Téléthon 2016 aura lieu les 2 et 3 décembre. Le loto se déroulera le 25 novembre 2016.

Renouvellement de la DSP pour la restauration scolaire par l'agglomération.

Réunion du SITS : le transfert de la compétence du transport scolaire vers la Région va engendrer des modifications dans les prises en charge.

La MJC a contacté la mairie pour solliciter un rendez-vous afin de présenter leur volonté d'étendre leur action au niveau des communes de l'agglomération.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 4 mars 2016 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H40.